

tout un problème interne au sujet, le dissimuler derrière des mesures administratives est un leurre. Pour chaque handicapé, il faut trouver son propre mode d'adaptation.

L'intégration sociale ne doit pas se faire à sens unique, c'est un acte où chacun, la société et le handicapé, fait la moitié du chemin à la rencontre de l'autre.

Certes, l'intégration sociale, sous ses formes diverses n'est pas un objectif sans ambiguïté. Elle a des limites qui tiennent, en premier lieu, au fait que les handicapés peuvent fort bien préférer la sécurité et l'isolement, des services de protection aux risques et exigences de la vie sociale. Pour ceux qui sont responsables de la protection et du bien-être des personnes handicapées cela peut poser un vrai dilemme: ni l'intégration sociale, ni la protection et l'isolement ne peuvent être érigés en principe généralement valable et les deux approches comportent des risques et des inconvénients. Je crois que la seule solution consiste à évaluer avec soin les besoins et les possibilités spécifiques de chaque handicapé en tenant compte de son cas particulier. Il faut donc aller : vers l'intégration quand elle est possible mais nous devons maintenir la ségrégation quand elle est vraiment indispensable.

De toute façon, l'intégration des handicapés ne pourra se faire véritablement que si l'ensemble des membres de notre société changent leur attitude et reconnaissent à chacun le droit d'être différent. Il s'agit donc de promouvoir une éducation du public de façon à obtenir, dans un premier temps, la tolérance pour celui qui est différent, et, dans un second temps, sa reconnaissance comme un partenaire de la communauté.

L'élaboration d'un concept global de rechange doit donc nécessairement entraîner le rejet de la conception traditionnelle d'aide et de la logique des structures spéciales qui, en isolant le handicap de l'expérience vitale et l'individu finissent par le couper de la réalité.

Comment peut-on répondre plus efficacement, compte tenu des schémas et des valeurs que la société actuelle impose, aux besoins de communication et de participation des personnes handicapées au niveau de l'ensemble des relations vécues par celles-ci en tant qu'êtres différents ?

Abordons le problème plus concrètement au niveau de trois activités comportant un engagement pratique à l'égard des mécanismes sociaux existants : le travail, les sports et les loisirs.

à suivre